

MOTIVACTION JEUNESSE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5 |
| Résultats | 6 |
| Évolution des actifs nets | 7 |
| Bilan | 8 |
| Flux de trésorerie | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 14 |
| Renseignements complémentaires (non audité) | 15 |



COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
MOTIVATION JEUNESSE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme MOTIVATION JEUNESSE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il est impossible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit des produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants de dons reçus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif à court terme et des soldes des fonds.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.¹

Québec, le 21 juillet 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

MOTIVACTION JEUNESSE

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

6

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions (note 9) | 1 113 946 \$ | 713 700 \$ |
| Fondations et autres financements | 484 888 | 402 247 |
| Dons et autofinancement | 118 187 | 90 875 |
| Intérêts | 13 781 | 3 368 |
| | 1 730 802 | 1 210 190 |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 1 087 769 | 820 973 |
| Frais en lien avec les activités | 347 332 | 165 933 |
| Transport et équipements | 64 573 | 81 338 |
| Sous-traitance | 50 313 | 6 287 |
| Loyer et services | 24 746 | 24 432 |
| Honoraires professionnels | 17 557 | 14 691 |
| Formation | 12 629 | 11 627 |
| Télécommunications | 6 363 | 4 646 |
| Frais de bureau | 6 294 | 4 341 |
| Assurances | 1 804 | - |
| Intérêts et frais bancaires | 2 568 | 419 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 11 865 | 10 811 |
| | 1 633 813 | 1 145 498 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 96 989 \$ | 64 692 \$ |

MOTIVATION JEUNESSE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

7

| | Investi en immobili- sations | Non affecté | 2023 Total | 2022 Total |
|--|------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 34 195 \$ | 407 109 \$ | 441 304 \$ | 376 612 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | (11 865) | 108 854 | 96 989 | 64 692 |
| Investissements comptant en immobilisations | 10 709 | (10 709) | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 33 039 \$ | 505 254 \$ | 538 293 \$ | 441 304 \$ |

MOTIVATION JEUNESSE

BILAN

31 MARS 2023

8

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 778 341 \$ | 974 058 \$ |
| Placements temporaires (note 3) | 268 398 | 267 329 |
| Débiteurs (note 4) | 19 596 | 12 238 |
| Subventions à recevoir | 85 495 | - |
| | 1 151 830 | 1 253 625 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5) | 33 039 | 34 195 |
| | 1 184 869 \$ | 1 287 820 \$ |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs (note 6) | 136 632 \$ | 108 929 \$ |
| Apports reportés (note 7) | 509 944 | 737 587 |
| | 646 576 | 846 516 |
| ACTIFS NETS | | |
| INVESTI EN IMMOBILISATIONS | 33 039 | 34 195 |
| NON AFFECTÉ | 505 254 | 407 109 |
| | 538 293 | 441 304 |
| | 1 184 869 \$ | 1 287 820 \$ |

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

MOTIVATION JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

9

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 96 989 \$ | 64 692 \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 11 865 | 10 811 |
| Intérêts capitalisés aux dépôts à terme | (1 069) | (1 363) |
| | 107 785 | 74 140 |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Débiteurs | (7 358) | 5 460 |
| Subventions à recevoir | (85 495) | 41 323 |
| Créditeurs | 27 703 | 26 102 |
| Produits reportés | - | (23 144) |
| Apports reportés | (227 643) | 118 036 |
| | (185 008) | 241 917 |
| ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (10 709) | (17 939) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE | | |
| | (195 717) | 223 978 |
| TRÉSORERIE AU DÉBUT | 974 058 | 750 080 |
| TRÉSORERIE À LA FIN | 778 341 \$ | 974 058 \$ |

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire, la sédentarité et la délinquance chez les jeunes des milieux défavorisés et contribuer à l'intégration des jeunes immigrants à travers des activités sportives, de plein air et en leur faisant vivre des expériences significatives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de services sont comptabilisés au moment de la prestation. Le passif lié à la fraction du produit facturé, mais non encore gagné est comptabilisé dans les produits reportés.

Les produits d'autofinancement sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Les intérêts sont constatés à titre de produits selon la comptabilité d'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les équipements sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour frais courus

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Dépôt à terme, 2 %, échéant en septembre 2023 | 201 788 \$ | 200 984 \$ |
| Dépôt à terme, 1,5 %, échéant en juillet 2023 | 66 610 | 66 345 |
| | 268 398 \$ | 267 329 \$ |

4. DÉBITEURS

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Sommes à recevoir de l'État | 16 662 \$ | 11 600 \$ |
| Intérêts courus | 2 934 | 638 |
| | 19 596 \$ | 12 238 \$ |

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | | 2022 | |
|-------------|-----------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Équipements | 91 198 \$ | 58 159 \$ | 33 039 \$ | 34 195 \$ |

MOTIVATION JEUNESSE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13

6. CRÉDITEURS

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs | 3 308 \$ | 319 \$ |
| Frais courus | 24 926 | 8 250 |
| Sommes à remettre à l'État | 52 998 | 42 298 |
| Salaires et vacances à payer | 55 400 | 58 062 |
| | 136 632 \$ | 108 929 \$ |

7. APPORTS REPORTÉS

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Solde au début de l'exercice | 737 587 \$ | 619 551 \$ |
| Montants reçus | 1 300 073 | 1 183 639 |
| Produits constatés | (1 527 716) | (1 065 603) |
| Solde à la fin de l'exercice | 509 944 \$ | 737 587 \$ |

8. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et d'un contrat de services professionnels échéant respectivement en juin 2026 et décembre 2023 totalisent 121 211 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

| | bail | services professionnels |
|------|-----------|----------------------------|
| 2024 | 22 542 \$ | 47 950 \$ |
| 2025 | 22 542 | - |
| 2026 | 22 542 | - |
| 2027 | 5 635 | - |
| | 73 261 \$ | 47 950 \$ |

9. SUBVENTIONS

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|------------|
| Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration | 406 312 \$ | 361 713 \$ |
| Secrétariat à la Jeunesse | 137 417 | 140 000 |
| Patrimoine Canada | 103 000 | - |
| Ville de Québec | 92 468 | 84 242 |
| Ministère de la Sécurité Publique | 75 000 | 116 323 |
| Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur | 75 000 | 75 000 |
| Emploi et développement social | 32 576 | 99 563 |
| Variation nette des apports reportés | 192 173 | (163 141) |
| | 1 113 946 \$ | 713 700 \$ |

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

ANNEXE A - RÉPARTITION DES RÉSULTATS PAR PROJET

| | ENSEMBLE NOUS SOMMES LE MONDE | ENSM VOLET VILLE DE QUÉBEC | MONTRE NOUS TES COULEURS | ÉMERAUDE | OXYGÈNE | ORION2 | AUTRES PROJETS ET GÉNÉRAL | 2023 TOTAL | 2022 TOTAL |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|------------------|------------------|
| PRODUITS | | | | | | | | | |
| Subventions | 455 888 | 93 703 | 46 614 | 37 500 | 64 941 | 138 353 | 276 947 | 1 113 946 | 713 700 |
| Fondations et autres financements | 61 265 | 72 214 | 400 | 107 879 | 41 264 | 213 | 201 653 | 484 888 | 402 247 |
| Dons et autofinancement | - | - | - | - | 3 395 | 1 000 | 113 792 | 118 187 | 90 875 |
| Intérêts | - | - | - | - | - | - | 13 781 | 13 781 | 3 368 |
| Aide financière Fondation Québec Philanthrope | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 517 153 | 165 917 | 47 014 | 145 379 | 109 600 | 139 566 | 606 173 | 1 730 802 | 1 210 190 |
| CHARGES | | | | | | | | | |
| Salaires et charges sociales | 374 939 | 130 857 | 25 632 | 111 989 | 72 862 | 75 485 | 296 005 | 1 087 769 | 820 973 |
| Frais en lien avec les activités | 124 255 | 14 580 | 17 350 | 25 735 | 29 298 | 51 480 | 84 634 | 347 332 | 165 933 |
| Transport et équipements | 1 694 | 18 965 | 522 | 3 265 | 3 374 | 1 650 | 35 103 | 64 573 | 81 338 |
| Sous-traitance | 360 | - | 1 546 | - | 678 | - | 47 729 | 50 313 | 6 287 |
| Loyer et services | 7 552 | 575 | 374 | 2 244 | 2 244 | 3 104 | 8 653 | 24 746 | 24 432 |
| Honoraires professionnels | 4 970 | - | 1 450 | - | - | 748 | 10 389 | 17 557 | 14 691 |
| Formation | 1 775 | 482 | - | 1 438 | 743 | 5 941 | 2 250 | 12 629 | 11 627 |
| Télécommunications | 1 429 | 458 | 140 | 708 | 401 | 821 | 2 406 | 6 363 | 4 646 |
| Frais de bureau | 179 | - | - | - | - | 337 | 5 778 | 6 294 | 4 341 |
| Assurances | - | - | - | - | - | - | 1 804 | 1 804 | - |
| Intérêts et frais bancaires | - | - | - | - | - | - | 2 568 | 2 568 | 419 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | - | - | - | - | - | 11 865 | 11 865 | 10 811 |
| | 517 153 | 165 917 | 47 014 | 145 379 | 109 600 | 139 566 | 509 184 | 1 633 813 | 1 145 498 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | - | - | - | - | - | - | 96 989 | 96 989 | 64 692 |

Note 1: Concernant le projet Ensemble nous sommes le monde, le pourcentage de participation du Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration équivaut à 76% des subventions totales reçus dans l'exercice pour ce projet.
 Concernant le projet Orion2, le pourcentage de participation du Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration équivaut à 100% des subventions totales reçus dans l'exercice pour ce projet.